



Fiche signalétique – Enquêtes, sources

Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement des entreprises

Description

Les dépenses de protection de l'environnement mesurent l'effort financier consacré à prévenir, réduire ou éliminer la pollution ou toute autre dégradation de l'environnement. Combien les entreprises dépensent-elles pour protéger l'environnement? Dans quel domaine d'environnement? Quels en sont les impacts sur la compétitivité? Dans quelle mesure le principe de pollueur-payeur est-il mis en oeuvre? Les technologies de production plus propres, réduisant la pollution à la source, prennent-elles le pas sur les mesures de traitement de la pollution, une fois celle-ci générée? C'est à ces questions, et à bien d'autres encore, que la présente enquête contribue à répondre.

Disponible depuis:

2009, 2013, 2016, 2018, 2020 et informations similaires disponibles pour 2003 et 1993

Caractères relevés:

Redevances communales
Achats de services à des tiers
Dépenses courantes internes
Investissements «end-of-pipe» (traitement de la pollution)
Investissements intégrés (prévention de la pollution)
Recettes de sous-produits

Méthodologie

Enquête écrite et électronique basée sur un échantillon représentatif d'entreprises des secteurs secondaire et tertiaire

Degré de régionalisation:

Suisse

Périodicité:

Tous les deux ans

Période de référence:

Année comptable précédant l'enquête

Qualité des données statistiques (année de référence 2020):

Taille de l'échantillon brut: environ 9250 entreprises

Taux de réponse: environ 59%

Fiabilité des résultats: Les dépenses de protection de l'environnement des entreprises se montaient à 2,18 milliards de francs +/- 0,09 milliard de francs (soit +/- 4,3%) pour un intervalle de confiance à 95%.

Politique de révision

Révision de routine (ou révision courante):

Lors de la publication des résultats d'une nouvelle année d'enquête, les résultats de l'année d'enquête précédente sont recalculés pour tenir compte de nouvelles informations fournies lors de l'enquête en cours par certaines entreprises.

Révision méthodologique (ou révision fondamentale):

En cas de révision dite «conceptuelle» de l'enquête – p.ex. concernant les variables enquêtées et leurs définitions, l'échantillon ou encore les documents d'enquête – les résultats des enquêtes précédentes ne sont pas recalculés.

Bases légales

Loi du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale (LSF)

Loi fédérale du 19 juin 1992 sur la protection des données (LPD)

Ordonnance du 14 juin 1993 relative à la loi fédérale sur la protection des données (OLPD)

Ordonnance du 30 juin 1993 concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux

Programme pluriannuel de la statistique fédérale

Organisation

Office fédéral de la statistique (OFS)

Section Environnement, développement durable, territoire
Jacques Roduit, +41 58 463 66 12
jacques.rodut@bfs.admin.ch

Section Statistique monétaire des entreprises
Massimiliano Ferrari, +41 58 463 68 16
massimiliano.ferrari@bfs.admin.ch
